

TOURISME – BILAN DE SAISON - PRESENTATION

Le bilan de la saison touristique est présenté au Conseil communautaire par l'office de tourisme Lamballe Terre & Mer Tourisme.

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES –
REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ELUS – CADRE 2019**

Le Conseil communautaire approuve les modalités de prise en charge des frais des élus et inscrit au budget les crédits nécessaires à l'application de cette délibération.

Il autorise le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE
LANJOUAN 2 (LAMBALLE-ARMOR) – SARL CODIMA TP**

Le Conseil communautaire approuve la cession du lot n°8 (5 001 m² regroupant la parcelle 270 ZN n°65) du Parc d'Activités de Lanjouan 2 (Lamballe-Armor) à la SARL CODIMA TP (via la SCI des Coquelicots) au prix de 150 030 € HT, soit 30 € HT le m². Le bornage et le document d'arpentage commandés par Lamballe Terre & Mer sont à la charge de l'acquéreur.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE
LANJOUAN 2 (LAMBALLE-ARMOR) – SARL ARMOR TEC**

Le Conseil communautaire approuve la cession du lot n°4 (1 053 m² regroupant les parcelles n° 270 ZN 61 et 270 ZN 76) du Parc d'Activités de Lanjouan 2 (Lamballe-Armor) à la société ARMOR TEC (via la SCI SYCOYAP) au prix de 31 590 € HT, soit 30 € HT le m². Le bornage et le document d'arpentage commandés par Lamballe Terre & Mer et les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DU
POIRIER 2 (SAINT-ALBAN) – SARL THIERRY COLAS**

Le Conseil communautaire approuve la cession du lot n°13-A (parcelle ZB 448, 1 292 m²) du Parc d'Activités du Poirier 2 (Saint-Alban) à la SARL Thierry COLAS (via la SCI KERKO) au prix de 37 468 € HT, soit 29 € HT le m². Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PASS COMMERCE
ARTISANAT – ATTRIBUTIONS**

Le Conseil communautaire octroie une aide, pour leur projet de :

- 4 316 € à Caroline GLATRE (SARL ROMART) – Lamballe-Armor (Lamballe),
- 6 303 € à Sophie et Benoît BOULAY-LETACONNOUX (SARL Boulay-Letaconnoux) – Pléneuf-Val-André,
- 6 014 € à Estelle LAVILLE (Gâteaux Mademoiselle) – Trébry,
- 2 158 € à Romain SAGORY (SARL l'Artisan menuisier Breton) – Saint-Trimoël,
- 7 308 € à Mickelaig LE BOULANGER (SAS Coiffure MLB) – Lamballe-Armor (Lamballe),

- 7 500 € à Théo BILLARD (SARL T'O Bon Marché) – Hénon,
- 6 391 € à Patrick PILLARD (SARL La Grande Fontaine) – Jugon-Les-Lacs Commune nouvelle,
- 7 500 € à Éric SAMSON (SARL l'Instant B) – Erquy,
- 7 380 € à Maxime LEMÉE (SARL Lemée Paysage) – Lamballe-Armor (Planguenoual),
- 7 500 € à Nadia BELLANGER (SARL Bellanger) – Jugon-Les-Lacs Commune nouvelle,
- 4 432 € à Hélène SOURINTHA (SARL Sourintha) – Jugon-Les-Lacs Commune nouvelle,
- 7 500 € à Aurélie MICHEL (SARL Michel) – Lamballe-Armor (Lamballe),
- 7 500 € à Gilles PITEL (Boucherie Pitel) – Erquy,
- 7 500 € à Marina HERCOUET (SARL Imprimerie Lamballaise) – Lamballe-Armor (Lamballe),
- 7 500 € à Florence et Cyril LEMERCIER (SARL Lemercier) – Erquy,
- 7 500 € à Damien LANGUILLE et Mathieu GUYOMARD (SARL La Charrette) – Lamballe-Armor (Lamballe).

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDES FORFAITAIRES A
L'INSTALLATION ET A LA REPRISE D'EXPLOITATIONS
AGRICOLAS - ATTRIBUTIONS**

Le Conseil communautaire octroie une aide de 3 000 € pour leur projet à :

- Amélie SADO (GAEC La Ville Auvais) – Lamballe-Armor (Planguenoual),
- Alexis MARCHAND (GAEC la Ville Bedel) – Eréac,
- Solène ROUXEL (EARL la Ville Es Jouhiers) – Sévignac,
- Jaïck MOISAN (GAEC des Fermes) – Hénon,
- Sylvain HAURAT (EARL de Belle Herbe) – Trébry,
- Fabien HENRY (EARL Henry) – Trébry,
- Maxime BURLLOT (EARL La Couarde) – La Malhoure.

**ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET EDUCATION CULTURELLE –
CONSTRUCTION DU MUSEE MATHURIN MEHEUT
(LAMBALLE-ARMOR) – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR
LA PHASE TRAVAUX**

Le Conseil communautaire approuve le plan de financement de la phase travaux de la construction du musée Mathurin Méheut pour un montant total de 3 819 447 €. Il sollicite :

- La DRAC Bretagne à hauteur de 30 % des dépenses, soit 1 145 834 €,
- La Région Bretagne à hauteur de 1 200 000 € au titre des projets majeurs inscrits au contrat de partenariat.

**EAU ASSAINISSEMENT – GESTION DES SERVICES EAU
POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC – SECTEUR ERQUY, HENANBIHEN,
PLURIEN**

Le Conseil communautaire approuve le principe de déléguer, sous la forme d'un contrat de délégation de service public, les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif sur le secteur d'Erquy, Hénanbihen et Plurien, pour une durée de 8 ans (échéance au 31 décembre 2028).

**DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS –
ANIMATION DU PROGRAMME « MILIEUX AQUATIQUES »
2020 – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil communautaire approuve le programme d'animation prévu pour l'année 2020 au titre de la protection et de la restauration des milieux aquatiques sur les bassins versants « Gouessant-Islet-Flora » et « Arguenon amont ». Il autorise le Président à solliciter toutes les subventions possibles, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Bretagne et à apporter toute modification au plan de financement.

**DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS –
PROGRAMME D'AMENAGEMENTS BOCAGERS 2019-2020 –
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil communautaire approuve le programme de travaux prévu durant l'hiver 2019-2020 et l'année 2020. Il autorise le Président à solliciter toutes les subventions possibles dans le cadre du programme Breizh Bocage et à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE
RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR
DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire prend acte de ces décisions.